



Les buralistes recrutés par les douanes

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 juillet 2005

« Les buralistes recrutés par les douanes » titre LIBERATION qui interroge « les 32 000 buralistes de France vont-ils devenir des indics de choix pour les enquêteurs des douanes qui pistent le trafic de cigarettes ? ». Le journal explique que la « fiche tabac », document fourni par les douanes à la Confédération des buralistes, « permet aux débitants de fournir anonymement à Bercy (&) tout tuyau concernant le trafic de cigarettes ». D'après Le Losange, magazine de la Confédération, « toutes les informations sont bonnes à faire remonter, ventes à la sauvette, trafics à la sortie d'établissements scolaires, chez les routiers ou dans votre environnement & ». Pascal Montredon, secrétaire général de la confédération, fait observer « signaler toute forme de trafic lié au tabac fait partie de nos obligations ». Indiquant que cette fiche, créée il y a deux ans, « aurait initialement suscité des réticences dans le réseau des buralistes », le quotidien précise que selon la Confédération celles-ci « sont en train de s'estomper devant le développement de « l'économie souterraine du tabac » de la contrefaçon et du « covoiturage clope » entre copains pour s'approvisionner à l'étranger. Pascal Montredon affirme « de plus en plus d'infos remontent. Un seul renseignement concernant une plaque minéralogique peut faire tomber des affaires importantes ». Le directeur général des douanes déclare au Losange « le buraliste est l'animateur d'un commerce de proximité, à même de parfaitement analyser son environnement et les comportements anormaux qui s'y développent. Partant de là il n'y a pas d'hésitation à avoir pour effectuer des signalements à l'administration des douanes ». D'après le journal, la direction des douanes n'a pas « souhaité s'exprimer sur le sujet » car « s'agissant d'une procédure ayant trait aux renseignements et enquêtes il est préférable de ne pas divulguer d'informations à l'extérieur ».